



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mercredi 9 septembre 2020 – 20h15 – Grande salle**

Présidence : Madame Christelle DEBONNEVILLE

Personnes excusées: Mesdames Deborah BIGNENS, Carole BOURGEOIS, Marie FRUTTIGER, Pauline JULLERAT, Stéphanie LE COULTRE, ainsi que Messieurs Thomas BAERISWYL, Nicolas BOILLAT, Alain BUSSARD, Antonio FELGUEIRAS, Vincent FRUTTIGER, Florian MAGNIN, John REYMOND et Julien WOLF.

Personnes absentes: *aucune*

* * *

Mme la Présidente Christelle DEBONNEVILLE souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **37** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Une minute de silence est observée en hommage à feu Madame Ruth BOURGEOIS, tante de Mme Carole BOURGEOIS et belle-mère de Mme Sandra BOURGEOIS, conseillères communales. Nos pensées vont également à toutes nos familles qui ont perdu un être cher ces derniers mois.

La Présidente souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. En raison de l'absence du secrétaire du Conseil communal ainsi que de la secrétaire suppléante, il convient d'ajouter un point à notre ordre du jour : "Nomination d'un secrétaire de séance"

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'**unanimité**.

Aucune autre proposition de modification n'étant formulée, l'ordre du jour se présente ainsi comme suit :

1. Nomination d'un **secrétaire de séance**
2. Adoption du **procès-verbal** du 2 mars 2020
3. **Communications** du bureau
4. Préavis n° 01-2020 : **Comptes 2019**
5. Préavis n° 01-2020 : Comptes 2019 – **Rapport de la Municipalité**
6. Préavis n° 01-2020 : Comptes 2019 – **Rapport de la commission de gestion**
7. Préavis n° 01-2020 : Comptes 2019 – **Adoption des comptes et décharge**
8. Dépôt du Préavis n° 02-2020 : **Arrêté d'imposition pour l'année 2021**
9. **Renouvellement du bureau** : nomination du – de la Président-e ; nomination du – de la Vice-Président-e ; nomination des scrutateurs-trices ; nomination des scrutateurs-trices suppléants-tes
10. Election de la **commission de gestion**
11. **Informations** de la Municipalité
12. **Divers** et **propositions individuelles**



1. Nomination d'un secrétaire de séance

M. Eric MARCHESE est proposé pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Aucune autre candidature n'est soumise.

La nomination est approuvée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, la Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie son rédacteur.

3. Communications du bureau

Informations:

- Un remerciement à la Municipalité ainsi qu'aux employés communaux pour l'organisation de cette séance impliquant une disposition particulière dans le contexte sanitaire actuel. La présidente rappelle les règles quant au port du masque et au respect des distances sociales.
- La Présidente donne lecture de la lettre de **démission** de la Conseillère communale, **Mme Pauline JULLERAT**, intervenant suite à son déménagement hors de notre Commune.
- La Présidente donne lecture de la lettre de **démission** du Conseiller communal, **M Thomas BAERISWYL**, intervenant au terme d'une décennie passée au sein du législatif communal et plus particulièrement du bureau du Conseil.
- Ces deux **démissions** ont pour conséquence de réduire à **48** le nombre de Conseillers communaux, la liste des suppléants au Conseil communal étant à présent épuisée. Cette situation est pour l'heure sans effet sur les délibérations de notre assemblée qui peut siéger jusqu'à 1/5^e de de membres en moins.
- La famille Sciaini nous adresse une carte de remerciements suite au don de 1000.- réalisé en faveur de **Koba** prélevé sur les jetons de présence des membres du Conseil.
- Le **Tir du Conseil** ne pourra pas intervenir cette année en raison du Covid.
- Les soirées annuelles de la **Fanfare** prévues les 11 et 12 décembre sont pour l'heure maintenues. Il n'en va pas de même pour la soirée du réveillon ainsi que du bal du 2 janvier qui sont annulés.
- Les **soirées de la Gym** de Gimel sont annulées.
- Les **Fenêtres de l'Avent** sont pour l'heure maintenues. Des précisions viendront ultérieurement.

La Présidente revient sur les circonstances de l'annulation de la **séance du Conseil communal du 24 juin** dernier ainsi que sur les échanges intervenus par la suite entre certains Conseillers et la Municipalité. Considérant les contraintes sanitaires qui prévalaient à ce moment-là et de l'indisponibilité du rapport de la commission de gestion à cette date, il n'apparaissait pas déraisonnable – au vue des circonstances et de l'absence d'autres points majeurs – d'annuler cette séance. Cette décision fut prise d'entente avec notre Exécutif.

4. Préavis n° 01-2020 : Comptes 2019

M. Philippe REZZONICO présente le préavis 01-2020 dont les comptes 2019 bouclent sur un bénéfice de 222'705.36 et donne lecture des conclusions du préavis.



Conseil communal de Gimel

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs :

- *Vu le préavis No 01-2020 de la Municipalité*
- *Où le rapport de la Commission de gestion*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

DECIDE

- D'adopter les comptes 2019 tels que présentés avec un bénéfice de 222'705.36 fr.*
- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2019*
- D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité*
- De donner décharge de son mandat à la commission de gestion*

↳ La mise au vote du préavis 01-2020 intervient au point 7 de l'ordre de jour.

5. Préavis N° 01-2020 : Comptes 2019 – Rapport de la Municipalité

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture des conclusions du rapport de la Municipalité lesquelles reprennent celles du préavis 01-2020 (voir point 4 de l'ordre du jour).

6. Préavis N° 01-2020 : Comptes 2019 – Rapport de la commission de gestion

La Présidente passe la parole à la Commission de gestion. Mme Doris CHRISTEN, rapporteuse, donne lecture intégrale du rapport de ladite Commission (consultable [ici](#)).

Lecture faite de celui-ci, la Présidente passe la parole à l'assemblée.

M. Philippe REZZONICO fait une déclaration à la suite du rapport de la commission de gestion. Il remercie préalablement cette dernière pour son travail et son investissement dans le contexte particulier entourant cette année 2020. Les points suivants sont relevés :

Finance

- Concernant l'attribution d'un fonds de réserve de 138'000 fr, la Municipalité a jugé que les finances 2020 seraient nécessairement impactés par le Covid justifiant sa constitution. La baisse des rentrées fiscales pour les mois de juillet (-153'000 fr.) et août (-64'000 fr.) en témoignent.
- Un emprunt de 300'000 fr. grevant le collège Marais 1 a été remboursé en mai 2019

Bâtiments

- Il est actuellement possible de reconstituer le détail des charges et revenus par bâtiment financier, même si cet exercice n'est pas aisé. La modification du modèle comptable harmonisé (MCH2) le permettra quoi qu'il en soit à l'horizon 2022-2023.
- La répartition des frais de chauffage et d'électricité des bâtiments a effectivement été simplifiée en 2019. Un décompte précis impliquerait la pose de compteurs individuels, soit des coûts supplémentaires pour un résultat final équivalent.



Conseil communal de Gimel

- L'assainissement énergétique des bâtiments n'est pas possible à ce jour avec nos ressources financières et l'état de notre endettement. Ce point sera également traité au travers de la motion "stratégie et vision pour les bâtiments communaux".
- S'agissant de la perte d'un demi-million (incluant les amortissements comptables), il convient de la mettre en relation avec l'utilisation des bâtiments (administration communale, collège du Martinet, local de la voirie) qui devraient être loués à des tiers s'ils n'étaient pas affectés aux activités de la Commune. Il s'agit donc de charges indispensables au bon fonctionnement de la Commune. De plus, les bâtiments comme la cantine, la grande salle ou encore la bibliothèque sont largement utilisés par les sociétés locales et la population et contribuent ainsi au maintien du lien social.
- La participation aux frais des paroisses catholique et protestante ne sont pas à imputer aux charges de l'Eglise.

Routes

- La Municipalité rappelle qu'un inventaire sur l'état des routes communales a été confié au bureau d'ingénieurs SABER. Les conclusions seront prochainement présentées au Conseil communal.

Ordures ménagères

- Une baisse de 5.- de la taxe par habitant est intervenu en 2020 et la situation sera à nouveau étudiée dans le cadre de l'élaboration du budget 2021.

7. Préavis N° 01-2020 : Comptes 2019 – Adoption des comptes et décharge

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis 01-2020 et fait passer l'objet au vote.

Par **36 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION**, le préavis est **accepté** à l'unanimité.

M. Philippe REZZONICO remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité ainsi que Mme Pascale DUCRET, boursière communale, pour son travail constant en faveur de notre Commune.

8. Dépôt du Préavis n° 02-2020 : Arrêté d'imposition pour l'année 2021

La Présidente passe la parole à M. Philippe REZZONICO qui donne lecture intégrale du préavis 02-2020 (dont seules les conclusions sont retranscrites ci-après).

Le Conseil communal de Gimel

- *Vu le préavis No 02-2020 de la Municipalité*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DECIDE

1. *D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel que présenté, soit le maintien de l'impôt communal à 74.5% de l'impôt cantonal de base et le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*
2. *D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2021.*



La Présidente invite le président de la commission des finances à passer chercher l'enveloppe du préavis municipal.

9. Renouvellement du bureau

Election du Président

La Présidente sortante, Mme Christelle DEBONNEVILLE, annonce ne pas se représenter au terme de son second mandat, comme le veut la tradition et passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Luc BIGNENS présente M. Eric MARCHESE, actuel vice-président du Conseil communal depuis deux ans et candidat à la présidence du Conseil.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, M. Eric MARCHESE est élu tacitement par acclamation.

Election du vice-Président

La Présidente passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-François JACOT présente M. Andrea TASINATO. Biochimiste de formation et résident de notre commune depuis 12 ans, l'intéressé fut engagé durant de nombreuses années auprès de l'état-major de la protection civile du district de Morges et est actif dans plusieurs associations de la région.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, M. Andrea TASINATO est élu tacitement par acclamation.

Election des scrutateurs

La Présidente rappelle que cette fonction est actuellement occupée par M. Thomas BAERISWYL (démissionnaire) et Mme Stéphanie LE COULTRE et passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Jean-Luc BIGNENS présente Mme Stéphanie LE COULTRE.

M. M. Jean-Marie RENAUD présente M. Sebastien DEBONNEVILLE.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, Mme Stéphanie LE COULTRE et M. Sebastien DEBONNEVILLE sont élus tacitement par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

Le Président rappelle que cette fonction est actuellement occupée par Mme Aude DUPUIS et M. Sébastien DEBONNEVILLE et passe la parole à l'assemblée afin de proposer des candidatures.

M. Pasquale CIABURRI présente Mme Aude DUPUIS

M. Daniel EGLI présente Mme Valérie THEINTZ

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime des membres, Mme Aude DUPUIS et Mme Valérie THEINTZ sont élues tacitement par acclamation.



10. Election de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de 5 membres et 2 suppléants fait l'objet d'une élection chaque année de législature. Les commissaires sortants sont Mmes Doris CHRISTEN, Amandine COULLARD DESCOS, Sandra DELAFONTAINE ainsi que de MM. Thierry MOIX et Jean-Marie RENAUD.

Les suppléantes sortantes sont Mmes Sophie DEBONNEVILLE et Sophie CROISIER.

Election des membres

Mme Sandra BOURGEOIS propose les candidatures de Mmes Doris CHRISTEN, Amandine COULLARD DESCOS et Sophie CROISIER de même que de MM. Thierry MOIX et Jean-Marie RENAUD.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime de l'assemblée, les 5 candidats sont élus tacitement par acclamation.

Election des suppléants

Mme Sandra BOURGEOIS propose la candidature de M. Florian MAGNIN.

La Présidente rappelle que le règlement n'impose pas un nombre minimum de suppléants mais souhaiterait, dans l'idéal, disposer d'un-e second suppléant-e. Une élection complémentaire peut, au besoin, intervenir lors de la prochaine assemblée.

M. Pierre-Yves CORREVON s'interroge sur la compatibilité du cumul des fonctions entre celle de secrétaire et de membre de la commission de gestion.

La Présidente confirme qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre ces deux fonctions.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 2 et avec l'accord unanime de l'assemblée, le candidat est élu tacitement par acclamation.

11. Information de la Municipalité

M. Philippe REZZONICO:

Un accord a récemment été conclu entre l'UCV¹ et le Conseil d'Etat en relation avec la **facture sociale**. Celui-ci doit encore être entériné par l'assemblée générale de l'UCV et ratifié par le Grand Conseil. L'accord porte sur :

- Un rééquilibrage progressif, puis pérenne, de CHF 150 mio à l'avantage des communes ;
- Une feuille de route pour l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation intercommunale et le financement de la facture policière, ainsi que sur la question d'un mécanisme de maîtrise des finances communales ;
- Une reprise par l'Etat des charges des régions d'action sociale comprises aujourd'hui dans la participation à la cohésion sociale².

¹ Union des communes vaudoises

² le terme "facture sociale" est désormais remplacé par "participation à la cohésion sociale"



Conseil communal de Gimel

A noter que l'AdCV³, pour sa part, a quitté la table des négociations et s'oppose à l'accord trouvé. Sa présidente, Mme Josephine BYRNE GARELLI a présenté sa démission de l'association afin de se consacrer au lancement d'une initiative populaire visant une nouvelle répartition de la facture sociale. Gimel fait partie des deux associations de communes mais entend soutenir l'accord négocié par l'UCV. Concrètement, s'agissant du rééquilibrage progressif, celui-ci devrait déjà déployer ses premiers effets en 2021. Ceux-ci représentent environ 60'000 fr. soit l'équivalent d'un point d'impôt.

M. Philippe REYMOND:

A la faveur d'un hiver clément et en dépit d'un ralentissement des travaux lié au Covid, la **réfection de la Grand Rue** s'est poursuivie sans encombre avec la pose du tapis final le 28 juin dernier. La commission des routes se réunira le 29 septembre prochain afin d'évoquer le marquage définitif et la pose du mobilier urbain. A noter que le coût des travaux est parfaitement conforme à l'enveloppe budgétaire allouée de sorte qu'aucune mauvaise surprise n'est à craindre.

M. Laurent GUIGNARD:

La **rentrée scolaire** fut particulière cette année, d'une part en raison du Covid bien sûr, mais également par la modification de la capacité d'accueil de l'UAPE⁴ qui passe désormais de 36 à 51 places. Ces 15 places supplémentaires visent les élèves de 5^e et 6^e primaire. Des modifications ont été nécessaires dans le bâtiment multifonctions afin de bénéficier des autorisations nécessaires dans le délai requis. Le nombre de places pourrait d'ailleurs à nouveau augmenter à l'horizon 2021 pour atteindre 66 places. Quelques ajustements au niveau des transports scolaires doivent encore intervenir. A ce jour, aucun cas de Covid impliquant des quarantaines de groupe n'est à signaler.

Mme Anne-Laurence BERGER:

Le **centre des jeunes** a pris ses nouveaux quartiers dans le collège du Martinet. Durant le semi-confinement, certains travaux ont pu être réalisés. Du mobilier scolaire est encore entreposé dans l'ancien collège et sera prochainement donné. En cas d'intérêt, vous pouvez contacter directement Mme BERGER.

L'appartement situé au **1 rue de la Chomaz** sera remis au 1^{er} octobre suite au décès tragique de son ancienne occupante. Des travaux ont dû être réalisés, le bien étant devenu vétuste après 25 ans d'occupation.

Des cheminées situées au **5 rue du Martinet** ont dû être démontées d'urgence, ces dernières risquant l'écroulement et provoquant des infiltrations d'eau dans les appartements. Les travaux réalisés permettent de régler le problème de manière provisoire. Des travaux de rénovation plus conséquents devront toutefois intervenir dans le futur.

L'action **cleanupday** aura lieu à Gimel pour la 2^e année consécutive ce samedi 12 septembre. Cette action citoyenne (qui a lieu simultanément dans toute la Suisse) vise à récolter les déchets sauvages dans l'espace public. En cas d'intérêt, les personnes peuvent s'adresser à l'organisateur de cette journée, M. Florian MAGNIN.

³ Association des communes vaudoises

⁴ Unité d'accueil pour écoliers



Mme la Syndique Sylvie JUDAS:

Une étude de faisabilité a été commandée concernant **l'Hôtel de l'Union** visant l'aménagement d'appartements protégés. Les conclusions s'avèrent positives. Fort de ce constat, la Municipalité a mandaté trois bureaux afin de réaliser une étude préalable sur la base d'un cahier des charges établi. Un retour sera donné au Conseil communal lors de sa séance du mois de décembre.

Concernant le **miroir routier** situé au carrefour entre la route de Rolle et la route d'Aubonne, après s'être enquis auprès de plusieurs intervenants, la Municipalité a retenu la position de M. Alain DELACRETAZ, voyer, s'appuyant sur la [directive 05/17](#). En substance, la pose d'un miroir routier ne doit servir que de solution palliative si d'autres aménagements ne peuvent être réalisés (un miroir n'offrant aucune indication quant à la vitesse et la distance d'un autre véhicule). Les conditions cumulatives pour la pose d'un miroir routier impliquent – notamment – i) la pose d'un signal stop; ii) des miroirs chauffants ou antibuée; iii) un positionnement à 15m maximum du point d'observation. En outre, il n'est pas exclu que la responsabilité de la Commune puisse être engagée en cas d'accident provoqué par une mauvaise appréciation des distances due au miroir routier. Considérant les contraintes évoquées ci-avant, la pose dudit miroir est pour l'heure suspendue.

Un **tout-ménage** va être prochainement distribué. Outre les annulations évoquées ci-avant dans le cadre des festivités de fin d'année, le café de la Poste proposera une choucroute sur inscription ou à l'emporter pour les midis du 31 décembre ainsi que du 1^{er} janvier. Les activités pour nos aînés, hormis un concert, sont quant à elles abandonnées.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Sandra DELAFONTAINE : demande ce qu'il en est actuellement des possibilités de réservations de salles.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: fait un point de situation sur les activités maintenues ou suspendues des différentes sociétés locales et énumère les mesures actuellement en vigueur au collège du Marais dans le contexte du Covid. Celles-ci mettent à rude contribution le service de conciergerie. C'est en raison, notamment, des impératifs liés à la désinfection des salles, que la Grande Salle n'est plus mise à disposition jusqu'à la fin de l'année. La Cantine, en revanche, peut encore l'être à certaines conditions.

M. Pierre-Yves CORREVON

i) constate que le nouveau revêtement de la Grand Rue incite les automobilistes à davantage de témérité en termes de vitesse, notamment dans le sens de la montée. La présence du **radar pédagogique** a fait ses preuves sur le comportement des conducteurs et de s'interroger si ledit radar nous appartient ou fait l'objet d'une location.

ii) demande si notre Municipalité a pris le pouls de notre **économie locale** dans le contexte particulier que nous vivons cette année.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS:

i) confirme que le radar pédagogique est propriété de la Commune depuis plusieurs années déjà. Il est placé régulièrement à divers endroits du village. A noter que les statistiques de vitesse sont conservées par l'appareil. Contre toute attente, les valeurs enregistrées démontrent globalement un respect des limitations de vitesse.

ii) s'agissant des entreprises locales, la Municipalité n'a pas fait l'objet de demandes formelles d'aides à ce jour.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Marie PASCHE:

i) relate un échange intervenu avec un contremaître de l'entreprise CAMANDONA l'informant que les pavés d'une cour jouxtant les **travaux de la Grand Rue** se sont affaissés et nécessiteront une réfection. Or, rien n'a été fait à ce jour.

ii) plusieurs **chicanes d'évitement** ont été retirées ces derniers mois dans le village. Est-il prévu de les remplacer ou est-ce définitif ?

iii) est-ce que des **réfections de tronçons routiers** sont encore prévues en 2020, ou est-ce pour 2021 ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS:

i) la remise des travaux n'est pas encore intervenue à ce jour. Cette remarque est quoi qu'il en soit notée.

ii) confirme que deux ilots furent enlevés récemment à la rue du Moulinet. Il n'est pas prévu de les remplacer. S'agissant de la Grand Rue, les aménagements ne sont pas encore terminés. Des potelets doivent encore être installés ainsi que des revêtements pépète posés.

M. Philippe REZZONICO:

iii) un montant a bien été inscrit au budget 2020. En raison du Covid, il n'y a toutefois pas eu de travaux planifiés. De plus, la Municipalité attendait les conclusions du bureau SABERT quant à la priorisation des réfections à prévoir.

M. Cyril MESSIEUX: revient sur la puissance de **l'éclairage de la Grand Rue** jugée toujours trop importante et orientée pour partie sur les habitations.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: confirme que le contrôle des installations a été réalisé la semaine dernière. Les LED sont orientées horizontalement et la puissance lumineuse est réduite de 50% à compter de 23h00. Si un éclairage devait véritablement gêner une habitation, la pose d'un cache peut être envisagée.

Mme Doris CHRISTEN: souhaite savoir si la **réduction de l'intensité lumineuse** de 50% ne concerne que la Grand Rue ou l'entier du village ?

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: pour l'heure uniquement la Grand Rue, mais une extension est à l'étude. La rue du Moulinet devrait ainsi en bénéficier dès 2021. De façon générale, chaque réfection de rue donne désormais lieu à une analyse de ce type.

M. Jean-Claude LANDRY: revient sur la découverte de **traces d'un ancien cimetière** à proximité de l'Eglise lors des travaux de la Grand Rue et de s'enquérir des conclusions de l'archéologue cantonal sur l'importance de cette découverte.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: confirme qu'aucun rapport n'est parvenu à la Commune à ce jour et qu'une relance sera faite. En tout état de cause, il semblerait que les ossements retrouvés ne présentent pas un intérêt archéologique majeur.

M. Pierre-Yves CORREVON : demande quel sera **l'aménagement** qui sera fait devant la **Maison de Commune** suite à la création du nouvel **arrêt de bus** et de relever que la réfection récente de la route traversant le village de Montherod n'a pas donné lieu à la pose de bordures similaires à celles de nos nouveaux arrêts de bus.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: informe que les aménagements prévus devant la Maison de Commune ne sont pas encore définis. Ce point sera discuté avec la commission des routes le 29 septembre prochain. S'agissant des bordures de l'arrêt de bus, celles-ci ont été réalisées conformément aux instructions reçues du canton.



Conseil communal de Gimel

M. Jean-Michel RENAUD : demande quand les nouveaux **arrêts de bus** entreront en service et ce qu'il advient de ceux situés à la place de la Vernette.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : suite aux échanges intervenus avec Car postal, la mise en service pourrait intervenir en décembre 2020 à la condition que les aménagements autour des arrêts soient terminés.

M. Laurent GUIGNARD : à compter de l'entrée en vigueur du nouvel horaire 2020-2021, les bus qui se rendent à St-George ne passeront plus par la place de la Vernette. De plus, la ligne Aubonne-Bière sera modifiée terminant désormais sa course à Gimel (place de la Vernette). La ligne Rolle-Gimel continuera à avoir son terminus à la place de la Vernette.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : le **revêtement** délimitant les nouveaux arrêts de bus donne une allure d'inachevé. Sont-ils définitifs dans leur forme actuelle ?

M. Philippe REYMOND : confirme que la coloration a trait à la nature du composant qui sert au renforcement de l'arrêt. Il s'agit là de son apparence définitive.

M. Pasquale CIABURRI : demande ce qu'il en est de la réparation du **panneau d'affichage** situé à l'entrée du village.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : confirme qu'il devra être remplacé. Son coût n'est toutefois pas anodin de sorte qu'un choix n'a pas encore été fait.

M. Jean-Marie PASCHE: se remémore une intervention suite à une inondation intervenue mi 2019 au cours de laquelle la **borne hydrante** située à côté de l'EMS de la Rosière a été neutralisée. Qu'en est-il de la situation à ce jour.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS : relève que les modalités de remplacement et de prise en charge des coûts ne sont toujours pas clarifiées avec le canton à ce jour ce jour et d'inviter M. PASCHE à prendre contact directement avec la Commune pour tout complément d'information de nature plus technique.

M. Michel MONOD: demande s'il est possible de poser un **miroir routier** à l'angle du parking en face du café de la Poste.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS: confirme qu'il a été commandé et sera prochainement posé.

La présidente Christelle DEBONNEVILLE prononce son **discours** de fin d'année de législature.

Mme la Syndique Sylvie JUDAS prononce à son tour son **discours** de fin d'année de législature.

Les prochaines séances du Conseil communal sont prévues le **jeudi 29 octobre** et **vendredi 4 décembre**.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h50.

La Présidente

Le Secrétaire de séance

Le Secrétaire titulaire

Christelle Debonneville

Eric Marchese

Florian Magnin